RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 JUIL. 2022

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 12 juillet 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 6 juillet 2022

DÉLIBÉRATION N° BU 2022 - 041

Attribution d'un marché passé en procédure formalisée – Services de transport de données et de liaison internet pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Était présent au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service d'Incendie et de Secours ;

Était excusée :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 JUIL. 2022
- 1 -

DÉLIBÉRATION N° BU 2022-041 : Attribution d'un marché passé en procédure formalisée – Services de transport de données et de liaison internet pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire.

Marché : Services de transport de données et de liaison internet pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire.

Décomposition de la consultation : Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Estimation : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique **sans minimum et avec un maximum annuel HT à 90 000,00 €**.

Durée : Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit 3 fois. La reconduction sera tacite, selon les modalités suivantes :

- ✓ La période de reconduction n° 1 sera de 12 mois. ;
- ✓ La période de reconduction n° 2 sera de 12 mois ;
- ✓ La période de reconduction n° 3 sera de 12 mois.

La durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, sera au maximum de **48 MOIS**.

Procédure :

SUPPORT DE PUBLICITE	DATE ENVOI	NUMERO DE L'AVIS	DATE DE PUBLICATION
PROFIL ACHETEUR : ACHAT PUBLIC	**20/05/2022**	**3838026**	
BOAMP	**20/05/2022**	22-72439	**23/05/2022**
JOUE	**20/05/2022**	2022/S101-280063	**24/05/2022**

Date de limite de réception des offres : **Jeudi 30 juin 2022 - 16 H 00**

La commission s'est réunie le vendredi **1er juillet 2022** pour l'ouverture des offres et le **12 juillet 2022** pour l'admission de la candidature, de l'offre et le choix du fournisseur.

L'analyse a été effectuée par le Groupement Méthodes et Systèmes d'Information du SDIS 43.

Considérant que la seule offre **SAS ADISTA** n'est **ni inappropriée**, **ni inacceptable**, **ni irrégulière** (article R.2152-1 du Code de la Commande Publique), **ni anormalement basse** (article R.2152-2 du Code de la Commande Publique) et qu'elle reste **économiquement avantageuse** au vu des critères pondérés suivants :

- **Prix (pondération : 60 %) ;**
- **Valeur technique (pondération : 40 %).**

Il a été proposé de retenir l'offre de la société suivante :

MARCHE	Société retenue	Montant annuel de l'offre (en €/HT)	Montant sur la durée totale du marché (en €/HT)
Services de transport de données et de liaison internet pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire	**SAS ADISTA** 9 rue Blaise Pascal – ZA - 54320 MAXEVILLE	47 303,64 €	*189 214,56 €*

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration :

- **approuvent et valident ce marché ;**
- **autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration à le signer.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE